

PRAYERS

Mr. Baldwin, from the Standing Joint Committee on Regulations and other Statutory Instruments, presented the Third Report of the Committee, which is as follows:

1. In relation to its permanent reference, section 26, The Statutory Instruments Act, 1970-71-72, c.38, your Committee has considered the statutory instruments set out in Annex A to this Report, and has determined that the special attention of both Houses requires to be drawn to them.

2. Each of the statutory instruments under report purports to empower the Minister to direct some other person to enter private lands and to remove excessive natural growth. The extent to which natural growth is excessive is defined in each case. The empowering of the Minister so to act is a new departure in the regulation of natural growth on lands adjacent to airports. Previously, Airport Zoning Regulations forbade owners or occupiers of controlled lands to permit any object of natural growth to exceed certain defined limits.

3. Your Committee does not consider that paragraph (j) of section 6(1) of the *Aeronautics Act* provides the authority for the conferring of this new power on the Minister. Your Committee further considers that such an extraordinary power as that to enter private lands and to destroy natural growth on them should not be conferred by subordinate legislation unless the enabling statute clearly empowers such legislation to be made. Accordingly, your Committee considers that the statutory instruments under report even if *intra vires* section 6 of the *Aeronautics Act*, constitute unusual and unexpected uses of the power contained in that section.

4. Your Committee, therefore, recommends that Parliament should be asked to consider an amendment to the *Aeronautics Act* to provide the necessary explicit authority for statutory instruments of the type under report, should they be thought necessary by the Department of Transport.

5. A letter dated June 21, 1978 from the Senior Assistant Deputy Minister of Transport explaining the statutory instruments under report and setting out the Department of Transport's position is appended as Annex B to this report.

Annex "A"

- SOR/76-311—Chilliwack Airport Zoning Regulations
- SOR/76-312—Hay River Airport Zoning Regulations
- SOR/76-350—Grande Prairie Airport Zoning Regulations
- SOR/76-474—Edmonton International Airport Zoning Regulations
- SOR/77-414—Pitt Meadows Airport Zoning Regulations

PRIÈRE

M. Baldwin, du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, présente le troisième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

1. Au sujet de son Ordre de renvoi permanent, l'article 26 de la Loi sur les textes réglementaires, 1970-1971-1972, c. 38, votre Comité a étudié les textes réglementaires énumérés à l'annexe A du présent rapport et a déterminé qu'il était nécessaire d'attirer sur eux l'attention toute spéciale des deux Chambres.

2. Chacun des textes réglementaires faisant l'objet du rapport a pour but de donner le droit au ministre d'autoriser quiconque à pénétrer sur des terrains privés pour y enlever l'excédent de végétation. Cet excédent est défini dans chaque cas. Le pouvoir conféré au ministre pour agir ainsi dénote une nouvelle tendance dans la réglementation de la végétation sur les terrains contigus aux aéroports. Antérieurement, les divers Règlements de zonage des aéroports interdisaient aux propriétaires ou occupants de terrains sous contrôle de permettre que des objets de provenance naturelle dépassent certaines limites précises.

3. Votre Comité ne croit pas que l'alinéa j) du paragraphe 6 (1) de la *Loi sur l'aéronautique* habilite à conférer ce nouveau pouvoir au ministre. Votre Comité est en outre d'avis qu'un pouvoir extraordinaire, tel que celui de pénétrer sur des terrains privés et d'y détruire la végétation naturelle ne doit pas être conféré par législation déléguée, à moins que la loi habilitante ne l'autorise clairement. En conséquence, votre Comité croit que les textes réglementaires faisant l'objet du rapport, même s'ils sont *intra vires* de l'article 6 de la *Loi sur l'aéronautique*, constituent une utilisation inhabituelle et inattendue des pouvoirs prévus à cet article.

4. Votre Comité recommande par conséquent qu'il soit demandé au Parlement d'étudier un amendement à la *Loi sur l'aéronautique* afin de conférer explicitement le pouvoir d'établir des textes réglementaires du type faisant l'objet du rapport, si le ministère des Transports juge ce pouvoir nécessaire.

5. Une lettre du sous-ministre adjoint principal des Transports, en date du 21 juin 1978, explique les textes réglementaires faisant l'objet du rapport et énonce la position du ministère des Transports. Cette lettre est jointe au présent rapport sous forme d'annexe B.

Annexe «A»

- DORS/76-311—Règlement de zonage de l'aéroport de Chilliwack
- DORS/76-312—Règlement de zonage de l'aéroport de Hay River
- DORS/76-350—Règlement de zonage de l'aéroport de Grande Prairie
- DORS/76-474—Règlement de zonage de l'aéroport international d'Edmonton
- DORS/77-414—Règlement de zonage de l'aéroport de Pitt Meadows